

Rencontres territoriales des maires des petites villes d'Antilles-Guyane 2 février 2017

**La loi de finances pour 2017
et ses conséquences sur les budgets locaux**

Me Philippe BLUTEAU, Avocat au Barreau de Paris

I. Le « coup de frein » avant la ligne d'arrivée

II. Les mesures de rigueur

III. Les mesures de soutien

I. Le « coup de frein » dans les réformes

I.1. Allègement de la Contribution au redressement des finances publiques : « seulement » 2,66 Mds € au lieu de 3,6 Mds

- **Dont 1,035 Md€ pour le bloc communal**
- **Dont 70% pour les communes et 30% EPCI**
- **Soit 0,94% des recettes de fonctionnement de chaque commune (au lieu de 1,87% en 2016)**

=> Mais le total des concours financiers de l'Etat tombe à 99,4 Mds €

I. Le « coup de frein » dans les réformes

1.2. Maintien du FPIC à son niveau antérieur

- **Devait atteindre 2% des recettes fiscales (1,2 Md €)**
- **Reste à 1 Md €**
- **Pas de gel malgré la refonte de la carte intercommunale**
- **Garantie : 90% en 2017, 75% en 2018, 50% en 2019**
- **Les communes ayant PFin/hab > 2 fois Pfin moyen/hab des communes de l'EPCI sont exclues du bénéfice du reversement**

I. Le « coup de frein » dans les réformes

1.3. Report de la réforme de la Dotation globale de fonctionnement à 2018

Pour mémoire :

La dotation forfaitaire serait composée de trois dotations : une dotation de **base** (75 €/hab), une dotation de **ruralité**, visant à compenser les charges de ruralité et une dotation de **centralité** attribuée aux communes exerçant des fonctions de centralité

1.4. Abandon du Coefficient de mutualisation des services

II. Les mesures de rigueur

2.1. Le FCTVA en baisse de 9% à 5,52 Mds €

2.2. La revalorisation des valeurs locatives limitée à 0,4% en 2017

III. Les mesures de soutien

3.1. La Dotation des communautés d'agglomération : + 70 M€, soit une progression de 45,4 à 48 €/hab en moyenne

Mais plafonnement à 130% de la dotation/hab de 2016

(sauf créée en 2016 : 180%)

3.2. DSU et DSR augmentent de 180 M€ chacune => DACOM

3.3. DACOM : majoration de la population de 35% au lieu de 33%

3.4. Dotation Politique de la Ville : + 50M€

III. Les mesures de soutien

3.5. Fonds de soutien à l'investissement local porté à 1,2 Md € :

- **une moitié pour les « grandes priorités d'aménagement du territoire » (dont 150 M€ pour les métropoles)**

rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables,

mise aux normes et sécurisation des équipements publics,

développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements,

développement du numérique et de la téléphonie mobile,

réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

- **une moitié pour les territoires ruraux et « contrats de ruralité »**

III. Les mesures de soutien

Au titre de la première enveloppe :

Guadeloupe : 2,6 M€

Martinique : 2,6 M €

Guyane : 1,6 M €

Au titre de la seconde enveloppe :

Guadeloupe : 1,1 M€

Martinique : 1,4 M €

Guyane : 1,2 M €

**(cf. circulaire du Ministre de l'Aménagement du Territoire du 24 janvier 2017,
publiée le 30 janvier 2017)**